



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques

Contentieux

Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/113/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

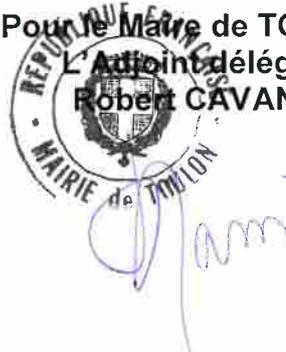
OBJET : Demande indemnitaire de la Société ZENITH OMEGA TOULON à verser la somme de 424 392,25 euros, assortie des intérêts moratoires et de la capitalisation de ces mêmes intérêts suite à la résiliation dans l'intérêt général d'une concession de service public – Dossier 2102598 (CTX 2021-31).

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La Société CHARREL et Associés, Avocats, domiciliée 5, rue Boussairolles – 34000 MONTPELLIER, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 22/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 22 AOUT 2023

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 24 AOUT 2023

PUBLIE LE 24 AOUT 2023



Acte à classer**2023113AJ**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-08-24T14-56-33.00 (MI247120733)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230822-2023113AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/113/A.J. Demande individuelle de la Société ZENITH OMEGA TOULON à verser la somme de 424 392,25 euros, assortie des intérêts moratoires et de la capitalisation de ces mêmes intérêts suite à la résiliation dans l'intérêt général d'une concession de service public - Dossier 2102598 (CTX 2021-31)

Date de décision : 22/08/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DAF SC DECI 2023 113 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/08/23 à 14:56

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 24/08/23 à 14:56

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 24/08/23 à 15:02